



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 72448

### Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la réingénierie de la profession de psychomotricien, actuellement interrompue. C'est pourquoi il lui demande de prendre les mesures nécessaires pour que la formation initiale des psychomotriciens soit portée à 5 années d'études assortie de l'obtention du grade master ainsi que pour une totale reconnaissance de la profession et de son rôle primordial dans le service apporté à la population.

### Texte de la réponse

À la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72448

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 janvier 2015](#), page 119

**Réponse publiée au JO le :** [28 juillet 2015](#), page 5743